

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Du 04 mars 2020**

Le quatre mars deux mil vingt, à vingt heures, Le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Michel CONNAN, Maire de la commune de PEUMERIT-QUINTIN.

**Étaient présents :** Monsieur Michel CONNAN, Maire

Madame et Messieurs Jean Pierre DECELLE, Nellie GALLAIS, Yvon CADIOU, adjoints au Maire,

Madame et Messieurs Sylvain LE PROVOST, René LERAY, Erwoann BECEL, Sandrine ALMIN et Robert LE MOIGNE conseillers municipaux ;

**Était absent excusé :** Monsieur Lucien SCOFFHAM.

**Était absent :** Monsieur Christian GOUEDARD.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean Pierre DECELLE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Les conseillers municipaux présents prennent connaissance du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2020. Aucun membre présent ne soulevant de question, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **Compte de gestion et compte administratif 2019, affectation du résultat.**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif de la commune pour le budget principal. Le compte présente un état de consommation en fonctionnement de 104 729,84 € en *dépenses*

- 35 892,51 € de charges à caractère général
- 24 232,68 € de charges de personnel
- 40 660,25 € d'autres charges de gestion courante
- 3 773,15 € d'intérêts d'emprunts
- 171,25 € de charges exceptionnelles

et 150 329,04 € en *recettes*

- 2 099,92 € de produits des services du domaine et des ventes
- 70 981,61 € d'impôts et taxes
- 62 237,23 € de dotations, subventions et participations
- 15 010,28 € d'autres produits de gestion courante

soit un résultat brut de 45 599,20 €. L'ensemble du report de 2018 ayant été affecté en investissement, il n'y a pas de résultat reporté pour le budget principal. Le résultat net de fonctionnement est donc de 45 599,20 €.

Pour la section investissement, les *dépenses* s'élèvent à 82 049,07 €

- 3 036,00 € d'acquisition de matériel informatique (logiciel de paie et ordinateur)
- 64 457,16 € pour l'aménagement du bourg.
- 10 785,76 € de remboursement de capital de l'emprunt.
- 770,15 € de restitution de cautions.

et 49 278,17 € pour les *recettes*

- 47 328,17 € d'opérations financières dont 5 347,96 € de FCTVA et 40 940,77 € d'excédents de fonctionnement de 2018.

- 1 950,00 € de subvention au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement du bourg. Le résultat brut ainsi dégagé est de -32 770,90 €. Le résultat reporté de 2018 est de 40 229,34 €, portant l'excédent d'investissement à 7 458,44 €.

Monsieur Le Maire propose d'affecter la somme de 45 599,20 € au 1068, excédent de fonctionnement capitalisé en investissement au budget primitif 2020. Monsieur le Maire se retire et Monsieur Jean-

Pierre DECELLE, premier adjoint, présente le compte administratif au vote. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion puis le compte administratif.

### Avis après enquête publique pour le déclassement de délaissé communal à Kernevez

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'avis émis par le Conseil Municipal sur le projet de cession de délaissé communal à Kernevez, une enquête publique préalable à l'aliénation définitive de ce bien a été commandée. Monsieur le Commissaire Enquêteur a rendu ses conclusions :

| Parcelle | Personne sollicitant l'acquisition | Avis préalable du Conseil Municipal | Avis du Commissaire Enquêteur | Recommandations du Commissaire Enquêteur   |
|----------|------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|--|
| Kernevez | M. PUSTOC'H et Mme LABASQUE        | Favorable                           | Favorable                     | Vérification des emprises du chemin qui devra conserver une plate-forme de 6 mètres.<br>Rappel du respect des exigences du Code Rural en matière d'égauge. |

Après étude de l'avis et des recommandations de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur le Maire propose de fixer les prix de vente du terrain à 1,00 € (un Euro) par mètre carré constaté par intervention de géomètre et bornage à la charge de l'acquéreur. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la cession de délaissé sollicitée par M. PUSTOC'H et Mme LABASQUE au village de Kernevez au tarif d'un euro par mètre carré ; précise que les frais y afférent (bornage, acte de cession, dépôt à la publicité foncière et autres), sont à la charge exclusive du demandeur qui l'a préalablement accepté.

### Questions diverses

Mise à disposition de personnel : Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, il a été décidé de solliciter Monsieur le Maire de LANRIVAIN afin d'obtenir la mise à disposition définitive d'un agent d'entretien pour les locaux de PEUMERIT-QUINTIN pour un volume horaire mensuel de 12 heures. Le Conseil Municipal de LANRIVAIN a accepté la proposition lors de sa réunion du 10 février 2020, mais la mise à disposition définitive ne pourra intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> juin car les instances paritaires doivent être consultées : la Commission Administrative Paritaire catégorie C afin d'obtenir son avis sur la mise à disposition et sa mise en œuvre ; le Comité Technique Départemental afin d'obtenir son avis sur l'augmentation de durée hebdomadaire de service de l'agent, car celui-ci varie de plus de 10%. En attente, l'agent continue d'intervenir sur la base d'heures supplémentaires.

Tour de garde du bureau de vote : Monsieur le Maire annonce qu'il est nécessaire d'arrêter la présence des élus afin de garantir la bonne tenue du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020. Le nécessaire a été fait. Le nombre d'élus n'étant pas suffisant à la bonne tenue de ces bureaux, il a été décidé de faire appel aux électeurs volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Michel CONNAN

Compte-rendu affiché en mairie de  
PEUMERIT-QUINTIN,  
le 05 mars 2020

